

Centre de Linguistique Appliquée de Besançon (CLAB) - Modalités de financement

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Les travaux du CLAB ont commencé ; la maîtrise d'ouvrage de ces travaux est assurée par la Région. Le chantier durera 13 mois. Le bâtiment sera livré en mars 1992 pour une occupation effective fin juin 1992, ce qui permettra de réaffecter les locaux actuellement occupés par le CLAB.

Le coût global brut de 30,2 MF est financé par la Région, l'Etat, le Département et la Ville de Besançon. La participation des différents partenaires serait fixée comme suit :

Région de Franche-Comté	13,95 MF
Etat	6,5 MF
Département du Doubs	4,875 MF
Commune de Besançon	<u>4,875 MF</u>
	30,20 MF

Le coût global de l'opération prévoit une dépense de 2,3 MF correspondant à la valeur du terrain nu et au coût des travaux de VRD nécessaires à la viabilisation du CLAB.

La participation de 4,875 MF de la Ville de Besançon serait accordée comme suit :

- d'une part, en 1991, la prise en charge des 2,3 MF correspondant à la mise à disposition gratuite du terrain nu, plus les VRD sous la forme de prestations en nature ;
- d'autre part, au titre de l'année budgétaire 1992, versement de 2,575 MF.

La Commission d'Urbanisme a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le plan de financement de la construction du CLAB tel qu'il est proposé ci-dessus ;
- autoriser la SEDD, concessionnaire de l'opération d'aménagement «ZAC Louise Michel» à céder gratuitement à la Région l'emprise de terrain nécessaire à la réalisation du CLAB ;
- s'engager à verser la part de la ville sur l'exercice budgétaire 1992, qui s'élèvera à 2,575 MF.

Mme BULTOT : Simplement Monsieur le Maire, pour dire qu'au cours d'un récent voyage à Cuba, j'ai pu me rendre compte du rayonnement international du CLA. Sur la trentaine de personnes avec qui j'ai eu des discussions un peu sérieuses, deux connaissaient Besançon par ce biais. Le CLA est véritablement apprécié et a été situé par mes deux interlocuteurs comme un centre de réputation mondiale très prisé. C'est une anecdote mais ce sont de multiples échos de ce type qui nous confirment que notre orientation dans ce domaine est bonne et cela doit encourager les personnels du centre à persévérer dans la qualité de leur travail.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci, on partage tout à fait ce point de vue.

M. de SURY : Je voudrais profiter de ce rapport pour exprimer publiquement un souhait que j'ai eu l'occasion d'exprimer en tête à tête à tous les directeurs du CLA qui se sont succédé depuis une quinzaine d'années. Autant je partage le point de vue que le CLA est un outil -et Martine BULTOT vient de le rappeler- important dans le rayonnement de la Ville de Besançon à l'extérieur, autant je pense pour l'avoir personnellement expérimenté que la qualité du département enseignement de langues étrangères à des

Français est bonne, et c'est quand même l'essentiel du rôle du CLA, autant je pense qu'il y a un rôle secondaire qu'il pourrait remplir plus, c'est d'être un pôle de sensibilisation aux langues pour les Bisontins.

De ce point de vue-là, il ne joue pas son rôle : la présence du CLA à Besançon n'a que peu de répercussion sur la sensibilisation des Bisontins aux langues. Quand on parle de Besançon, capitale des langues, c'est pour le moment un slogan qui n'est pas une réalité. Et je pense que le CLA pourrait, à très peu de coût, en collaboration par exemple avec la Ville et d'autres organismes, être un peu un pilote pour créer à Besançon un endroit où les gens qui souhaiteraient simplement entretenir leurs connaissances ou préparer un voyage à l'étranger, pourrait trouver par exemple des films en version originale, enfin des choses comme cela. La proportion des Bisontins qui peuvent suivre un stage au CLA est faible, par contre la proportion de ceux qui pourraient, si ce lieu existait, y avoir accès et l'utiliser, pourrait être importante. Et je pense que le CLA pourrait être mis à contribution pour jouer ce rôle pilote dans ce domaine-là.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est une piste effectivement à évoquer et à prendre peut-être.

M. VUILLEMIN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je crois que ce dossier au-delà du montage financier qui nous est proposé, mérite bien quelques minutes d'attention. Le CLA est un élément majeur du rayonnement de notre ville, de notre région en France bien sûr, mais aussi en Europe et dans le monde et j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'anecdote de Martine BULTOT. Je pourrais en ajouter puisque lorsqu'il y a quelques années je suis arrivé dans une école militaire en Bretagne, il y avait là beaucoup de stagiaires étrangers qui venaient des Amériques, de la lointaine Afrique, etc. et qui connaissaient Besançon par l'intermédiaire du CLA, cela mérite d'être souligné.

Je voudrais dire aussi que le CLA n'est pas seulement un lieu où l'on enseigne, où l'on apprend. C'est aussi, et c'est ce que je ressens lorsque j'accueille les stagiaires étrangers chaque été au nom de la ville, c'est aussi et c'est peut-être surtout un lieu d'échanges, de rencontres, de rencontres entre les cultures, cultures du Nord, du Sud, de l'Orient et de l'Occident, un lieu où on s'enrichit au contact des autres. Je crois que, compte tenu de tout cela il était très important de donner au CLA un cadre digne de sa mission et de sa vocation, de lui donner les moyens d'un nouvel essor, de lui donner les moyens d'accueillir des stagiaires plus nombreux dans de meilleures conditions. Ce sera bientôt chose faite, et je crois qu'il convient de s'en réjouir tous ensemble. De ce point de vue le partenariat entre l'Etat et les collectivités locales : Ville, Département, Région qui assure la maîtrise d'ouvrage, m'apparaît tout à fait exemplaire. C'est le premier point que je voulais souligner.

Un deuxième point, je voudrais dire que les locaux libérés par le CLA l'an prochain, qu'il s'agisse de ceux du 47 de la rue Mégevand ou de ceux de la rue Renan, ont été mis à disposition du CLA dès sa fondation, en tout cas pour ceux de la rue Mégevand, dans des conditions de quasi-gratuité par la Ville de Besançon. Je crois que cela méritait aussi d'être rappelé. Ces locaux, rue Mégevand et rue Renan, vont donc être libérés l'an prochain par le CLA et pourront ainsi, après réaménagement, être mis à disposition de l'UFR de Lettres qui en a bien besoin.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci de ces projets qui se réaliseront j'espère.

M. PONÇOT : Je voulais simplement appuyer la suggestion de M. de SURY et dire combien il faut profiter du changement de lieu pour effectivement changer de mentalité. Je crois que les nouveaux locaux s'y prêteront et que les responsables du CLA l'ont compris. En effet, il y aura dans ces nouveaux locaux non seulement une cafétéria ouverte très largement aux Bisontins mais aussi une salle qui pourra être utilisée. Etant donné la synergie entre Citévision et d'autres éléments, on pourra envisager une collaboration étroite avec ceux qui habiteront dans la zone Louise Michel pour réaliser effectivement ce genre d'expérience.

Mme FOLSCHWEILLER : Je trouve très bonne l'idée de M. de SURY. Je voulais revenir à une proposition qui avait été faite pour les élus ; on a reçu, il y a quelque temps une lettre de Mme KUNSTLER nous demandant quels étaient nos besoins de formation en langues et je crois qu'un crédit avait été voté, alors je voulais voir où cela en était ?

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, nous sommes tous très favorables à ce projet du CLA, tous autant que nous sommes avons bien en tête l'importance et le rôle joué par ce Centre de Langues Appliquées pour la notoriété de notre ville. Il a été dit que c'était un projet important, c'est vrai. On peut remarquer d'ailleurs au passage que la Région et le Département du Doubs y apportent une très très large contribution, le Département du Doubs à hauteur de 16 % comme la Ville de Besançon mais la Région presque la moitié du projet. Donc saluons ici Monsieur le Maire l'important engagement de notre Région.

Deuxième point : une question se pose à l'occasion de l'exécution de ce chantier et de la remise dans un cadre nouveau du CLA ; elle est la suivante : nous aurions souhaité à cette occasion, Monsieur le Maire, si nous voulons effectivement donner toute l'assise que nous souhaitons au CLA qu'il y ait un projet global pour ce quartier, notamment à un moment où se posent des questions importantes sur le logement étudiant pour l'avenir. Nous avons, tout le monde le sait, 17 000 - 18 000 étudiants ; ces effectifs vont croître de 1 000 chaque année, je l'ai rappelé dans un article. Depuis bien longtemps maintenant nous n'avons pas fait grand-chose pour moderniser ce logement étudiant et nous sommes là devant un problème important. Si nous voulons donner de la Ville de Besançon l'image qu'il convient, notamment au moment où elle s'adresse à des clientèles étrangères qui ne sont pas d'ailleurs strictement estudiantines, car ce peut être souvent le cas de chefs d'entreprise ou de cadres d'entreprise, nous devons intervenir. Je formulerai donc le souhait que, profitant de cette opération, nous approfondissions rapidement une réflexion sur l'organisation générale du quartier. Cela comprend l'îlot bien sûr de la ZAC Louise Michel, l'îlot de l'actuelle cité universitaire Canot qui date d'avant-guerre et qui n'offre plus les conditions d'accueil suffisantes aux étudiants ; cela comprend également l'îlot situé derrière, celui qui abrite la caserne des Sapeurs-Pompiers puisqu'à terme vous souhaitez reconstruire autre chose pour les Sapeurs-Pompiers. Je crois que c'est le moment de se pencher sur cette question, notamment parce que je suis un chaud partisan de profiter de l'animation culturelle notamment bien sûr, mais d'autres animations que procurent les étudiants dans le cadre de la revitalisation du centre-ville et ce site me paraît extrêmement bien placé, quasiment au centre à proximité des centres administratifs de la Ville, du centre commerçant, mais aussi très directement en relation avec Planoise par l'accès très direct au boulevard.

Il me semble là qu'il faut mettre en chantier une réflexion, Monsieur le Maire et qu'il faudrait le faire assez rapidement, cela pourrait accélérer plusieurs dossiers, celui de la rénovation de Canot qui est peu ou prou tout de même déjà dans les tuyaux et puis celui du reconditionnement de l'îlot des Sapeurs-Pompiers.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est une réflexion qui ne date pas d'aujourd'hui. Lorsque l'Adjoint à l'Urbanisme était Jean DEFASNE, nous avons déjà mis en route une réflexion sur cet ensemble important et qui va effectivement prendre encore davantage d'importance mais l'Adjoint pourra vous répondre avec précision. Ne croyez pas lorsque vous découvrez un projet, que les élus, l'exécutif n'y ont pas déjà pensé, nous sommes là pour cela. Mais il ne faut pas non plus se précipiter, d'abord parce qu'il faut trouver les financements correspondants et on ne peut pas tout faire tout à la fois, mais je laisserai le soin à Jean PONÇOT de répondre tout à l'heure. Quant à l'aide de l'université, j'ai lu effectivement ce que vous écriviez dans notre journal municipal. Les logements étudiants vous inquiètent pour l'instant, on pourra également y répondre puisque nous y songeons. Mais nous n'avons pas toujours été gâtés avec les logements étudiants ; je me souviens des relations que nous avons eues à une certaine époque avec le CROUS qui avait décidé de construire de bâtiment «le Forum». La Ville à cette époque-là, il y a une bonne dizaine d'années, a dû reprendre cette opération à son compte suite au complet désengagement du CROUS qui a déclaré ne plus être intéressé par ce projet qui était déjà pratiquement sur rails. Il nous a donc fallu le reprendre, le transformer...

M. BOICHARD : Il était réalisé et c'était pour le CLA !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il était même terminé, oui, et c'était aussi en partie pour le CLA.

M. TOURRAIN : En attendant que le CLA reçoive des Bisontins qui voudront aller apprendre les langues, il reçoit de très nombreux étrangers, plusieurs centaines voire plusieurs milliers. Il serait je pense très utile pour notre ville puisqu'on a la chance d'avoir ce CLA, de mettre ces étrangers en contact avec les entreprises bisontines ou les entreprises qui se trouvent dans la périphérie de notre ville. A cet égard, le service économique pourrait utilement joindre ses efforts à ceux de la Région et à ceux du Département

pour établir ce contact, puisque ces étrangers sont, comme le rappelait tout à l'heure Mme BULTOT, d'excellents ambassadeurs quand ils rentrent dans leur pays. Cela pourrait être très utile sur le plan pratique, c'est ce que je souhaite que nous fassions.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Cela se fait déjà et on vous l'expliquera aussi.

M. RUEFF : Simplement quelques mots pour dire que ce genre de travail pour l'accueil des stagiaires du CLA est une réflexion qui est déjà en cours avec le CLA et la Région depuis quelques mois, qui doit se concrétiser dans les prochains temps. Sur un autre plan, il y a une mallette de promotion pédagogique de la Région et de la Ville qui est en cours d'élaboration avec le CLA, toujours en collaboration avec la Région et avec la Ville.

M. PINARD : Une simple précision : je signale que dans «Le Point» paru ce matin est inséré un palmarès des villes, nombre d'étudiants par rapport au nombre de chambres, premier Grenoble, deuxième Toulouse, troisième Besançon sur 24 villes, Versailles, Bordeaux et Paris tenant la queue. Nous sommes là classés en troisième position.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci de cette nouvelle récente.

M. PONÇOT : Deux points : d'abord le premier point soulevé par M. JACQUEMIN qui est celui de l'aménagement du quartier Canot. Effectivement c'est un problème auquel nous avons déjà réfléchi. La preuve en est que la Municipalité a pris il y a plus de deux ans, la décision de préempter dans le quartier qui se trouve à côté de la caserne des Sapeurs-Pompiers car c'est un secteur qui a été jugé très intéressant au niveau de l'aménagement urbain de la ville.

Deuxième élément, nous n'oublions pas la cité Canot ; précisément j'ai demandé, et obtenu de l'architecte qui a une propriété architecturale sur la cité Canot, c'est-à-dire M. TOURNIER, de participer avec un architecte bisontin à une recherche qui doit aboutir à jeter les bases d'un cahier des charges pour un concours d'architectes, afin de pouvoir compléter l'édifice actuel de Canot par un édifice supplémentaire de 60 à 100 chambres. Je partage tout à fait le point de vue qu'il est bon que les étudiants habitent en grand nombre en ville.

Je vous rappelle également qu'en ce qui concerne le logement étudiant, nous acceptons tout à fait de suivre le logement étudiant fait par des propriétaires. Je crois que là encore beaucoup d'étudiants logent de préférence au centre-ville et un certain nombre d'opérations ont lieu dans ce sens-là. La Ville de Besançon le souhaite très vivement. Donc sur l'ensemble Canot, il y a eu effectivement une réflexion d'ensemble qui ne s'appuie pas seulement sur les données actuelles, mais qui voudrait avoir beaucoup de prospective pour la suite. Sur le logement étudiant, nous devons avoir une action très diversifiée car nous devons répondre à des besoins très divers notamment celui de la montée en charge des BTS et des ingénieurs DECOMPS, que nous devons aider à loger et ceux-ci se trouvent très souvent dans des quartiers périphériques, Planoise pour le Lycée Victor Hugo ou bien aussi ceux qui sont autour du Lycée de Palente. Par conséquent, c'est une question que nous abordons d'une manière très fine à l'heure actuelle, et la Ville de Besançon je peux vous l'assurer Monsieur le Député, a une idée assez précise de ce qu'il faut faire en ce qui concerne le logement étudiant. Bien entendu nous sommes en concertation avec le Rectorat, la Présidence de l'Université, des logeurs. Je dois dire d'ailleurs que les positions des uns et des autres ne sont pas toujours très claires en particulier sur le problème de savoir s'il faut continuer à créer des ghettos étudiants ou non. La Ville de Besançon estime que la cité universitaire est une bonne chose mais qu'il ne faut pas trop systématiquement faire des cités universitaires. L'évolution des mœurs et des mentalités étudiantes nous permettent de penser qu'il faut davantage insérer des étudiants dans le tissu urbain de la Ville.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pour répondre à Mme FOLSCHWEILLER, c'est vrai que nous suivons ce problème d'apprentissage des langues pour les élus et les cadres de notre personnel. Nous avons démarré cette année très modestement en envoyant 5 ou 6 de nos collègues adjoints qui le souhaitaient -nous continuerons ensuite pour les Conseillers Municipaux- en stage au CLA pour l'apprentissage de langues et également une douzaine de nos cadres. Nous suivons donc le mouvement général souhaité d'ailleurs par M. de SURY tout à l'heure.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.